

DEPARTEMENT
des
YVELINES
ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

N°23/042
MAIRIE de MAISONS-LAFFITTE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

**CONSERVATOIRE –
MODIFICATION DES TARIFS (30)**

Date de convocation :
6 avril 2023

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 35

Présents : 33

Représentés : 2

Votants : 35

Séance du 12 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze avril, à 19 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur MYARD, Maire.

PRÉSENTS : Jacques MYARD, Maire (sortie point n°19),

Brigitte BOIRON, Philippe BOUVIER (sortie point n°19), Sandrine COUTARD, Serge GODAERT (sortie point n°19), Marie-Liesse SALIN, Gino NECCHI, Ingrid COUTANT (sortie point n°19), Claude KOPELIANSKIS, Béatrice VIVIEN (sortie point n°10), Franck LELIEVRE (sortie point n°10 et point n°19), Anne VUAILLE, Arthur DEHAENE, Marie-Odile COLATRELLA, Marie-Alice BELS, Charles-Philippe MOURGUES (arrivée 19h40 point n°2), Yann QUENOT, Sylvie DUFLOT, Régis PHILIPPON, Monique LAHEURTE, Anne BAILLY, Patrice COSTE, Marie-Sophie DE PONTAUD.

Janick GEHIN, Charles GIVADINOVITCH, Anne LAVAGNE (sortie point n°19), Philippe LIEGEOIS, Valérie SINGER, François DREUILHE, Tania GUNTHER-FUMAT, Nicolas LJUBENOVIC, Amélie THEROND KERAUDREN, Jean-Claude GIROT.

ABSENTS EXCUSÉS :

Véronique BERTRAN DE BALANDA, Magali NICOLLE.

DELEGATIONS :

Par application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré par lettre, déléguer leur droit de vote :

Véronique BERTRAN DE BALANDA à Brigitte BOIRON
Magali NICOLLE à Claude KOPELIANSKIS.

SECRETAIRE : Marie-Alice BELS est nommée SECRETAIRE DE LA SEANCE.

Le Conseil municipal,

Sur proposition du Maire et présentation du rapport par Béatrice VIVIEN, Maire-adjoint ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

CONSIDERANT qu'il est proposé une augmentation de l'ordre de 4 % arrondis ;

VU la Commission Sport, Associations, Culture et Hippisme en date du 7 avril 2023 ;

VU la Commission Finances, Optimisation Financière, Administration Générale, Personnel, Sécurité et Communication en date du 11 avril 2023 ;

Après en avoir délibéré,

Décide à la majorité,

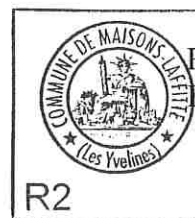
Pour : 27, Jacques MYARD, Brigitte BOIRON, Véronique BERTRAN DE BALANDA (pouvoir), Philippe BOUVIER, Sandrine COUTARD, Serge GODAERT, Marie-Liesse SALIN, Gino NECCHI, Ingrid COUTANT, Claude KOPELIANSKIS, Béatrice VIVIEN, Franck LELIEVRE, Anne VUAILLE, Arthur DEHAENE, Marie-Odile COLATRELLA, Marie-Alice BELS, Charles-Philippe MOURGUES, Magali NICOLLE (pouvoir), Yann QUENOT, Sylvie DUFLLOT, Régis PHILIPPON, Monique LAHEURTE, Anne BAILLY, Patrice COSTE, Marie-Sophie DE PONTAUD, Nicolas LJUBENOVIC, Jean-Claude GIROT.

Contre : 8, Janick GEHIN, Charles GIVADINOVITCH, Anne LAVAGNE, Philippe LIEGEOIS, Valérie SINGER, François DREUILHE, Tania GUNTHER-FUMAT, Amélie THEROND KERAUDREN.

1 - D'APPROUVER la grille tarifaire du Conservatoire figurant en annexe de la délibération.

2 - DE L'APPLIQUER à compter du 19 juin 2023 pour les prestations réalisées à compter du 1^{er} juillet 2023.

Le Maire de la Commune de Maisons-Laffitte certifie que la présente délibération a été adoptée par le Conseil municipal le 12 avril et affichée par extrait à la porte de la mairie le 17 avril 2023.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Laffitte', is written over the text 'Le Maire,'.

Conservatoire municipal de Musique et d'Art Dramatique Mstislav Rostropovitch

Ville de Maisons-Laffitte

Accusé de réception en préfecture
078-217803584-20230412-23-042-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

Pôle Musique		TARIFS ANNUELS		TARIFS TRIMESTRIELS MANSONNIENS			TARIFS TRIMESTRIELS NON MANSONNIENS		
		Tarifs Mansonnien	Tarifs non Mansonnien	1 ^{er} Trimestre 40%	2 ^{ème} Trimestre 35%	3 ^{ème} Trimestre 25%	1 ^{er} Trimestre 40%	2 ^{ème} Trimestre 35%	3 ^{ème} Trimestre 25%
Parcours Découverte	Eveil Musical (1 an)	162	211	64,80	56,70	40,50	84,40	73,85	52,75
	Initiation Musicale (1 an)								
	Atelier Pluri-Instrumental (1 an)	459	596	183,60	160,65	114,75	238,40	208,60	149,00
	Initiation Instrumentale (1 à 2 ans)	555	722	222,00	194,25	138,75	288,80	252,70	180,50
Parcours Diplômant	Cycle I (3 à 5 ans)	822	1068	328,80	287,70	205,50	427,20	373,80	267,00
	Cycle II (3 à 5 ans)	875	1137	350,00	306,25	218,75	454,80	397,95	284,25
	Cycle III (2 à 3 ans)	969	1260	387,80	339,15	242,25	504,00	441,00	315,00
	Pratique individuelle instrumentale ou vocale complémentaire								
Parcours Personnalisé	Pratique collective instrumentale ou vocale seule ou complémentaire	101	131	40,40	35,35	25,25	52,40	45,85	32,75
	Formation musicale seule	162	211	64,80	56,70	40,50	84,40	73,85	52,75
		245	319	98,00	86,75	61,25	127,60	111,65	79,75

Pôle Art Dramatique		TARIFS ANNUELS		TARIFS TRIMESTRIELS MANSONNIENS			TARIFS TRIMESTRIELS NON MANSONNIENS		
		Tarifs Mansonnien	Tarifs non Mansonnien	1 ^{er} Trimestre 40%	2 ^{ème} Trimestre 35%	3 ^{ème} Trimestre 25%	1 ^{er} Trimestre 40%	2 ^{ème} Trimestre 35%	3 ^{ème} Trimestre 25%
Parcours Découverte	Eveil (1 à 2 ans)	236	307	94,40	82,60	59,00	122,80	107,45	76,75
	Initiation (1 à 2 ans)	333	433	133,20	116,65	83,25	173,20	151,65	108,25
	Cycle I (2 à 3 ans)	556	684	210,40	184,10	131,50	273,60	239,40	171,00
	Cycle II (2 à 3 ans)								
Parcours Diplômant									

Location des instruments (engagement au trimestre)		TARIFS ANNUELS	
	Tarifs Mansonnien	Tarifs non Mansonnien	
	70	91	

Une réduction de 10% est accordée sur l'ensemble des tarifs à compter du troisième enfant d'une même famille inscrit au Conservatoire. Les inscriptions sont prises pour une année scolaire et les cotisations sont dues pour l'année entière. Le Conservatoire est un service public qui met en place une contribution dans son offre administrative. L'inscription au Conservatoire n'est donc pas en corrélation avec un nombre défini de séances de cours par année scolaire. Les cotisations sont payables soit en une fois à l'inscription, soit en trois fois par tiers : 1^{er} tiers 40% à l'inscription, 2^{ème} tiers 35% au plus tard le 15 janvier de l'année scolaire en cours, 3^{ème} tiers 25% au plus tard le 15 avril de l'année scolaire en cours.

Accusé de réception en préfecture
078-217803584-20230412-23-042-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023